



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 120923

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le développement du nombre de suicides dans les entreprises de notre pays. En effet, durant l'année 2006, plusieurs grandes entreprises de notre pays ont vu parfois plusieurs salariés mettre fin à leurs jours pour des raisons souvent non déclarées, mais toujours brutales, suscitant une très vive émotion chez les travailleurs de ces usines. Ces suicides sont souvent l'issue de situations de surmenage ou d'un surcroît de travail particulièrement important, notamment quand la pression des problèmes de sécurité est très importante. Ce fut le cas récemment dans le secteur nucléaire, où de nombreux experts reconnaissent que la tension est particulièrement forte. Cette dégradation peut apparaître inquiétante au regard d'une évolution qui mérite d'être analysée plus finement. Il conviendrait donc de mieux connaître cette évolution des suicides des salariés en entreprises depuis vingt-cinq ans. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le nombre de ces suicides en entreprises chaque année, depuis 1981.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120923

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2817